

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 9 AVRIL 2019 À 18 H 30
À GEVREY-CHAMBERTIN, SALLE DES CLIMATS DE BOURGOGNE

PRÉSENTS : PRÉSIDENT : Christophe LUCAND.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Antonio COBOS, André DALLER, Claude RÉMY, Bernard BOBROWSKI, Jacques BARTHÉLÉMY (en remplacement de Jean-Marc BROCHOT), Jean-Claude BELLINI, Didier TOUBIN, Pierre GALTIE, Dominique VÉRET, Gilles CARRÉ, Danielle BÉLORGEY, Michel PERSONNIER, Yves COGNET, Bernard CHOLET, Jean-François ARMBRUSTER, André ARZUR, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD (en remplacement de Pascal BONVALOT), Didier GUILLEMARD, Marie-Josèphe VACHET, Yves STIEFVATER, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Thomas MAZUÉ (en remplacement de Valérie DUREUIL), Denis GAILLOT, Christian HOQUET, Sylvaine BILLOTTE, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Jean-Luc ROBIOT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Josiane MICHAUD, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Rémi VITREY, Alain FORNEROL, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé RENARD, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREY, Aleth DÉTOT, Muriel MONIER, Hubert POUULOT, Pascal BORTOT, Alexandre GARNERET, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Sylviane PAUL-MONCEAUX, Christian PARIS, Pascal GRAPPIN, Pierre-Alexandre PRIVOLT, Bernard GROS (en remplacement de Maurice CHEVALLIER), Claude CHARLES.

EXCUSÉS : Jean-Paul SÉRAFIN, Thomas CAGNIANT, Évelyne GAUTHEY, Jean-Marc BROCHOT, François MARQUET, Gérard FRICOT, Lionel PAULIN, Sylvie VACHET, Ludovic MILLE, Léonard DILLENCHNEIDER, Pascal BONVALOT, Bernard MOYNE, Sophie GALLOIS, Anne SEGUIN, Mary QUINTALLET, Valérie DUREUIL, Florence VÉDRENNE, Nicole GENEVOIX, Hervé TILLIER, Christian ROUSSEL, Florence ZITO, Gilles GADESKI, Pierre LIGNIER, Marcel JOBARD, Maurice CHEVALLIER.

POUVOIRS : Jean-Paul SÉRAFIN a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.
Évelyne GAUTHEY a donné pouvoir à Jean-Claude BELLINI.
François MARQUET a donné pouvoir à Gérard TARDY.
Sylvie VACHET a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Ludovic MILLE a donné à Pierre GALTIE.
Léonard DILLENCHNEIDER a donné pouvoir à Dominique VÉRET.
Bernard MOYNE a donné pouvoir à Marie-Josèphe VACHET.
Sophie GALLOIS a donné pouvoir à Yves STIEFVATER.
Anne SEGUIN a donné pouvoir à Jean-François COLLARDOT.
Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Olivier BAYLE.
Gilles GADESKI a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

PRÉSENTS POUR L'ADMINISTRATION : Jérôme ZACCHIA, DGS, Ludovic BOURDIN, et Ronan DURAND, DGAs ; Muriel PIERRE et Odile BONGIOVANNI, Direction des Affaires Financières ; Isabelle RIGONI, Secrétariat général.

Monsieur le Président procédait à l'appel nominal.

Monsieur Pierre GALTIE était désigné secrétaire de séance.

Il était procédé à l'approbation à l'unanimité des comptes rendus de la séance du Conseil du 26 mars et des relevés de décisions du Bureau du 2 avril.

1. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

Monsieur le Président introduisait la présentation des délibérations relatives à l'adoption des différents budgets primitifs 2019 de la Communauté de communes en rappelant que l'adoption du budget est un moment important, permettant à la fois de se tourner vers le passé, mais également de se projeter vers l'avenir.

À cet égard, le budget 2019 constitue le 3^{ème} budget de la nouvelle Communauté de communes. 2017 était une année particulière, un budget technique avait été bâti dans l'urgence sur l'agrégation des 3 budgets antérieurs avec les difficultés propres à chaque ex-EPCI. Ces difficultés avaient été identifiées dès octobre 2016 par le Cabinet STRATORIAL qui mettait notamment en avant un déficit structurel global de la section de fonctionnement et un fort niveau d'endettement.

Malgré l'urgence et le contexte, l'exercice 2017 a permis de définir une trajectoire d'harmonisation des recettes fiscales associée à des choix impactant les recettes de l'EPCI, telle la baisse de l'enveloppe fiscale de -200 000 € et le choix de non reversement de la part communal du FPIC pour 25 communes de l'ex-Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges, à hauteur de -314 000 €.

Etabli sur une prévision de déficit de -2 121 471 €, le budget principal 2017 a affiché un résultat de clôture de fonctionnement positif de +2 371 664 €, avec reports antérieurs.

L'année 2018 s'est avérée plus favorable encore en clôture d'exercice que 2017. Il s'agissait d'une année de transition avec la définition d'une nouvelle stratégie budgétaire reposant sur deux objectifs : restaurer progressivement la capacité d'autofinancement de l'EPCI et maintenir des services publics de proximité de qualité.

Durant cet exercice, les compétences et l'intérêt communautaire ont été redéfinis, la compétence scolaire restituée aux communes de l'ex-Communauté de communes de Gevrey-Chambertin avec la constitution d'un service commun scolaire, et 26 nouveaux agents ont été intégrés avec la reprise en régie des ALSH du Sud Dijonnais et du service public de l'eau sur le périmètre de l'ex-Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges.

En investissement, 2018 a vu l'achèvement de trois projets d'infrastructures très lourds : la réhabilitation de la piscine de Nuits-Saint-Georges, le nouveau Gymnase de Saulon la Chapelle, et l'accueil périscolaire de Corgoloin.

Parallèlement, la mise en œuvre d'un plan d'exécution budgétaire très volontariste engagé dès le lendemain du vote du budget a procuré +417 000 € d'économies directes associées à une dynamique de recettes favorable qui ont abouti à un résultat plus favorable que prévu par un excédent de fonctionnement de +272 399 €, au lieu du déficit prévisionnel de -1 598 422 €, ajouté au report N-1 de 2 001 800 €, dégagant un résultat de clôture en fonctionnement de +2 274 200 €.

L'année 2019 sera donc l'année de consolidation, et l'an 1 des nouveaux statuts. En 2019, le budget de fonctionnement poursuivra l'optimisation des ressources pour des services publics communautaires plus efficaces.

Dès le 10 avril 2018, les élus et les services ont conduit un travail de longue haleine mettant en œuvre un plan d'économies impactant chaque compétence, avec l'appui d'un expert reconnu, Stephen LOUREIRO, pour une analyse rétrospective et prospective et à travers une définition de la nouvelle stratégie budgétaire.

Les importants changements de périmètre, faisant suite à la redéfinition des compétences, ne rendent pas les comparaisons aisées, notamment dans le secteur périscolaire du Sud Dijonnais et pour les nouveaux équipements sportifs et sociaux (piscine de Nuits-Saint-Georges, gymnase de Saulon-la-Chapelle, site périscolaire de Corgoloin) qui impacteront le budget pour la première fois en année pleine, mais aussi avec la création d'un budget annexe pour le service commun scolaire.

Cependant, de BP à BP, le déficit prévisionnel évolue de -1 598 422 € à -500 230 €, soit un gain sur la section de fonctionnement de plus de 1 M€ sur une année. Avec le report du résultat N-1, le résultat prévisionnel de clôture de fonctionnement 2019 s'établirait à +1 773 970 €.

C'est dans ces conditions que Monsieur le Président proposait de reconduire les taux de fiscalité à l'identique, sans augmentation.



Sur les dépenses de personnel, il sera réalisé un effort important de non remplacement des départs volontaires et des départs en retraite, pour un total de 318 500 €, en parallèle de recrutements ciblés indispensables au bon fonctionnement des services, et des intégrations des agents des services périscolaires du Sud Dijonnais et du service de l'Eau de la Ville de Nuits-Saint-Georges en régie. Il est ainsi proposé de créer deux postes pour renforcer l'expertise des services et rationaliser les moyens, en informatique et dans le service des Ressources humaines, et de remplacer le Directeur des Services Techniques.

Il est également proposé de retenir une enveloppe dédiée à la mise en œuvre du RIFSEEP afin d'harmoniser le régime indemnitaire des agents, et de fixer le glissement vieillesse technicité à 2% pour 2019. Ces propositions entraînent une projection à la hausse en 2020 de + 400 000 € des dépenses de personnel, qui pourra en partie être neutralisée par des économies générées sur la réorganisation des accueils péri et extrascolaires, par l'installation de selfs dans certains restaurants scolaires, mais aussi par l'instauration d'une véritable GPEC.

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences sera ainsi renforcée en vue d'anticiper les 34 départs en retraite prévisionnels sur les 5 ans à venir, dont 11 sont prévus sur les exercices 2019-2020.

Monsieur le Président expliquait enfin la volonté de renforcer l'expertise des services tout en anticipant les nombreux départs en retraite planifiés dans les 5 ans à venir. Il notait que par une politique d'attention et de vigilance respectueuse des enjeux à venir, la part des dépenses de personnel a baissé entre 2018 et 2019 de 49% à 47% des dépenses de fonctionnement rapportées au budget principal, soit 9 826 000 €, pour représenter en 2019 seulement 20% de la dépense de fonctionnement, tous budgets confondus.

Concernant les investissements, il expliquait qu'ils sont programmés à hauteur de 11,7 M€ au Budget Primitif 2019, avec 4 grands projets inscrits au nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2019-2022 sur le budget principal. Parallèlement, l'enveloppe des petits investissements sera en 2019 exceptionnellement élevée en raison du changement du logiciel RH/Finances prévu pour environ 100 000€ et de l'étude mobilité pour 72 000 €.

Monsieur le Président concluait son propos sur la nécessité de rester très vigilant sur l'exécution budgétaire afin que la réalisation permette de poursuivre l'objectif fixé d'une progressive restauration de la capacité d'autofinancement de l'EPCI et une mobilisation responsable de l'emprunt, sans recours à la fiscalité. La poursuite d'une politique de rationalisation des achats de plus en plus efficace ainsi que la mise en œuvre d'une gestion budgétaire pluriannuelle des investissements devra permettre d'atteindre ces objectifs.

C/19/57 - OBJET : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL – EXERCICE 2019.

Monsieur SEGUIN, Vice-Président en charge des Finances, poursuit la présentation des budgets avec la projection d'un diaporama avant les débats.

Monsieur GRAPPIN intervenait pour indiquer qu'il va dans le sens de la proposition du Président sur la fiscalité et qu'il abonde sur le maintien des taux dans un contexte de « ras-le bol-fiscal ».

Il souhaitait également faire un point sur les indicateurs financiers, en précisant qu'entre 2017 et 2018 l'épargne brute s'est dégradée malgré une amélioration du résultat. L'épargne nette a également diminué puisque il y a eu une nécessité d'investir sur cette même période. Si l'épargne brute continuait de se dégrader, on ne pourrait pas poursuivre les investissements. Il indiquait avoir déjà exprimé cette crainte au niveau du bureau avec la remarque concernant les petits investissements qui ne pourront pas être financés par emprunts. Il était donc selon lui indispensable de dégager une épargne nette qui permette de couvrir ces dépenses et de restaurer notre capacité d'investissement.

Selon lui, des efforts et des économies ont été réalisés mais au niveau du personnel il y a un effort de 403 000 € à produire en année pleine, ce qui va peser sur les exercices suivants. L'annonce des départs en retraite à venir devra permettre de corriger ces hausses en faisant des choix. Les efforts réalisés devront être associés à une réorganisation plus globale des fonctions de l'EPCI compte tenu du niveau d'investissement attendu dans certains services.

Monsieur ALEXANDRE prenait également la parole pour reprendre le terme de vigilance utilisé par Monsieur le Président et appliqué au budget 2019. Au regard des masses financières en jeu, de l'atterrissage du budget de 2018, l'excédent de la section de fonctionnement est de +280 000€ pour plus de 20 M€ de budget, ce qui correspond à l'épaisseur du trait. Il insistait sur l'évolution des charges de personnel qui ne lui semble pas être mesurées en année pleine.

Concernant les économies présentées, il les approuvait, mais les trouvait insuffisantes au regard de plus de 50 M€ de budget. Au-delà de la présentation de ce budget prévisionnel, il concluait qu'il fallait s'attacher à conserver la trajectoire financière fixée, et que sur cette base, il votera le budget, en restant néanmoins vigilant.

Monsieur le Président concluait que toutes les personnes réunies dans la salle sont prudentes, vigilantes et responsables, notamment dans le cadre de l'objectif fixé de restauration progressive de la capacité d'autofinancement. Il remerciait enfin les services, les agents, et la Direction grâce à qui les efforts commencent à porter et, en particulier, le service Finances, pour le travail accompli. Il remerciait également le Président de la CLECT, Monsieur BROICHOT, pour sa présence dans l'assemblée.

À l'issue des débats, le budget primitif principal 2019 était adopté à l'unanimité.

C/19/58 - OBJET : SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ ET ORGANISMES DE DROITS PUBLICS ANNÉE 2019.

La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/19/59 - OBJET : SERVICE COMMUN SECRÉTARIAT DE MAIRIE – VOTE DU FORFAIT PRÉVISIONNEL 2019.

La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/19/60 - OBJET : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES – VOTE DES TARIFS D'ACTIVITÉS 2019.

La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/19/61 - OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNÉE 2019.

Monsieur PARIS remarquait que concernant la fiscalité, quand on parle des taux, on ne parle pas de ce que paient réellement les contribuables. Il faudrait selon lui demander une étude aux Services fiscaux pour comparer les bases fiscales au sein de notre EPCI.

Monsieur le Président rappelait que les services de l'État avaient déjà été plusieurs fois sollicités, notamment à l'automne 2018, et que la Communauté de communes restait dans l'attente d'un retour de leur part. Nos sollicitations seront renouvelées.

Selon Monsieur GRAPPIN, la suppression de la taxe d'habitation devrait atténuer ces différences, mais nous ignorons quels seront les moyens dont les collectivités locales seront dotées pour atténuer la perte de cette fiscalité dynamique.

Monsieur CARTRON indiquait que d'après une étude de l'Association des Petites Villes de France, la moyenne nationale s'établissait à 213 € par habitant en moyenne, contre 203 € par habitant en Bourgogne-Franche-Comté.

La délibération était adoptée à l'unanimité

C/19/62 - OBJET : BUDGET PRIMITIF SCOLAIRE – EXERCICE 2019.

La délibération était adoptée à l'unanimité.



CLIMATS DU
VIGNOBLE DE
BOURGOGNE

C/19/63 - OBJET : BUDGET SCOLAIRE – SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES ANNÉE 2019.

La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/19/64 - OBJET : BUDGET PRIMITIF EAU RÉGIE – EXERCICE 2019.

La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/19/65 - OBJET : BUDGET PRIMITIF EAU DSP – EXERCICE 2019.

La délibération était adoptée à l'unanimité.

Départs de Messieurs ALEXANDRE et TILLIER à 20h30.

C/19/66 - OBJET : BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT GEVREY-CHAMBERTIN ET NUITS-SAINT-GEORGES – EXERCICE 2019.

La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/19/67 - OBJET : BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT SUD DIJONNAIS – EXERCICE 2019.

La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/19/68 - OBJET : BUDGET PRIMITIF GEMAPI – EXERCICE 2019.

La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/19/69 - OBJET : BUDGET PRIMITIF DÉCHETS CC GEVREY-CHAMBERTIN ET NUITS-SAINT-GEORGES – EXERCICE 2019.

La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/19/70 - OBJET : BUDGET PRIMITIF ZAE GEVREY-CHAMBERTIN « LES TERRES D'OR » – EXERCICE 2019.

La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/19/71 - OBJET : BUDGET PRIMITIF ZAE NUITS-SAINT-GEORGES « LE PRÉ SAINT DENIS » – EXERCICE 2019.

La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/19/72 - OBJET : BUDGET PRIMITIF ZAE GILLY-LES-CÎTEAUX « LA PETITE CHAMPAGNE » – EXERCICE 2019.

La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/19/73 - OBJET : BUDGET PRIMITIF ZAE NOIRON-SOUS-GEVREY – EXERCICE 2019.

La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/19/74 - OBJET : BUDGET PRIMITIF ZAE MOREY-SAINT-DENIS – EXERCICE 2019.

La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/19/75 - OBJET : BUDGET PRIMITIF ÉNERGIE CHAMBOEUF – EXERCICE 2019.

La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/19/76 - OBJET : BUDGET PRIMITIF TRANSPORT – EXERCICE 2019.

La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/19/77 - OBJET : CONTRACTUALISATION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE CÔTE-D'OR AU TITRE DU DISPOSITIF CAP 100% CÔTE-D'OR.

La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/19/78 - OBJET : MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU SICECO.

La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/19/79 - OBJET : TARIF DES PRESTATIONS DU SERVICE BIODIVERSITÉ.

La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/19/80 - OBJET : AVENANT À LA CONVENTION AVEC LA MICRO CRÈCHE « LE P'TIT BOUT » À GEVREY-CHAMBERTIN.

La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/19/81 - OBJET : SORTIE OPÉRA « CARMEN DE BIZET » DANS LE CADRE DU DISPOSITIF REAAP « RÉSEAUX D'ÉCOUTE D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS » PORTÉ PAR LA CAF – TARIFS.

La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/19/82 - OBJET : SEMAINE CINÉ JEUNES – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE CINÉMA LE NUITON.

La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/19/83 - OBJET : AVENANT À LA CONVENTION PORTANT RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SERVICE COMMUN SCOLAIRE.

La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/19/84 - OBJET : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE GASTON ROUPNEL.

La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/19/85 - OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE ROUPNEL.

La délibération était adoptée à l'unanimité.

C/19/86 - OBJET : ACTE MODIFICATIF AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE CONCLU AVEC TRIA ARCHITECTES POUR LA RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE ROUPNEL.

La délibération était adoptée à l'unanimité.



C/19/87 - OBJET : RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACTE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ.

La délibération était adoptée à l'unanimité.

2. QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président rappelait la date du prochain Bureau communautaire fixée au mardi 30 avril à 18h15 à la MSPI à Nuits-Saint-Georges, ainsi que la date du prochain Conseil communautaire fixée au mardi 28 mai à 18h30 à la Maison de Nuits-Saint-Georges, et il invitait chacun à se retrouver autour du verre de l'amitié.

La séance était levée à 20h55.